

L'Arcep susceptible de donner un coup de pouce à Bouygues

Le benjamin du trio de tête des opérateurs mobiles peut sabrer le champagne. L'Arcep, le régulateur des télécommunications, a réduit le coût de la terminaison d'appel (TA), le prix payé par l'opérateur appelant à celui qui reçoit la communication. Selon *les Echos*, Bouygues pourrait bénéficier d'une réduction de 8%. Orange et SFR pourraient quant à eux bénéficier d'une baisse de 13% de leur TA.

La filiale du groupe de construction recevrait ainsi 8,5 centimes tandis que ses concurrents recevraient 6,5 centimes.

La mesure vise, selon l'Arcep, à rééquilibrer les rapports entre les trois opérateurs. Orange et SFR disposent à ce jour de parcs de clients plus fournis que celui de Bouygues. Alors que les premiers revendiquent respectivement 23 millions et 17,9 millions d'abonnés, Bouygues n'en rassemble que 8,7 millions.

De fait, Bouygues doit régler à ses concurrents des TA plus nombreuses, donc plus honorables. La filiale de France Telecom et SFR n'ont pas les mêmes frais à engager. Leur nombre d'abonnés leur permet de privilégier les offres sur leur réseau (on net). D'où la décision du régulateur.

Cependant, la Commission européenne peut revenir sur la décision du régulateur au motif que la situation de Bouygues ne justifie en rien une telle mesure. Pire, elle « *pourrait même décourager les petits opérateurs de chercher à accroître leur part de marché* », selon Bruxelles.

La Commission a déjà rappelé le régulateur italien à l'ordre. Ce dernier, soucieux de favoriser l'entrée sur le marché d'un quatrième opérateur, a augmenté sa TA. Une mesure qui lui a valu un rappel à l'ordre de Bruxelles.

Les situations françaises et italiennes illustrent à l'envie la complexité des marchés domestiques.

De son côté, la commissaire européenne Viviane Redding se prononce toujours pour une harmonisation au niveau européen?